

Qu'est-ce que le background check prévu par la CCT Banques 2024-2026 ?

Réponse courte

Le **background check** est un nouvel article (art. 41) de la CCT Banques 2024-2026 qui encadre la **vérification d'antécédents** des salariés. Ce processus peut être réalisé lors du recrutement et/ou pendant la relation de travail, notamment lorsqu'il est exigé par le **régulateur** (CSSF) pour les fonctions clés. Le background check doit être conduit dans le strict respect du **RGPD** et des dispositions légales existantes en matière de protection des données personnelles.

Cette **nouveauté** formalise une pratique courante dans le secteur bancaire, régi par la [CCT Banques](#), en raison des exigences de la CSSF. La vérification peut porter sur les **diplômes**, l'**expérience professionnelle**, le **casier judiciaire** et les **conflits d'intérêts**. L'article [L.261-1](#) du Code du travail encadre le traitement des données personnelles des salariés, imposant information préalable et finalité légitime.

Définition

Le **background check** (vérification d'antécédents) est un processus par lequel l'employeur vérifie certaines informations relatives au parcours professionnel, académique et personnel d'un candidat ou d'un salarié. Dans le secteur bancaire, il répond aux **exigences réglementaires** de la CSSF en matière d'honorabilité et de compétence des personnes occupant des fonctions clés. Le **RGPD** impose que cette vérification respecte les principes de minimisation des données et de proportionnalité.

Conditions d'exercice

Le background check dans le secteur bancaire s'exerce dans le cadre suivant.

Aspect	Règle
Moment	Au recrutement et/ou pendant la relation de travail
Personnes visées	Salariés occupant ou candidats à des fonctions clés (exigence CSSF)
Cadre légal	RGPD et dispositions légales luxembourgeoises
Information	Le salarié/candidat doit être informé préalablement
Proportionnalité	Vérifications limitées à ce qui est nécessaire et pertinent
Consentement	Selon les cas, consentement explicite requis

Modalités pratiques

La mise en oeuvre du background check implique les éléments suivants.

Élément	Détail
Périmètre	Diplômes, expérience, casier judiciaire, conflits d'intérêts
Prestataire	Recours possible à un prestataire spécialisé
RGPD	Information préalable, finalité légitime, durée de conservation limitée
Résultat négatif	Ne constitue pas automatiquement un motif de refus ou de licenciement
Documentation	Conserver la preuve de l'information et du consentement
Renouvellement	Possible pendant la relation de travail (fonctions clés CSSF)

Pratiques et recommandations

Formaliser la procédure de background check dans une politique interne, validée par le DPO et communiquée aux candidats et salariés, garantit la conformité RGPD et la transparence du processus.

Limiter les vérifications au strict nécessaire en fonction du poste visé, conformément au principe de proportionnalité du RGPD. Les informations collectées lors du background check ne doivent pas excéder ce qui est pertinent pour la fonction concernée.

Gérer les résultats avec précaution : un élément défavorable révélé par le background check doit être analysé au regard de sa pertinence pour le poste, en tenant compte des avancées de la CCT 2024-2026 de la CCT en matière de protection des droits des salariés. Le salarié doit pouvoir apporter des explications avant toute décision défavorable.

Cadre juridique

Le background check dans le secteur bancaire repose sur les textes suivants.

Référence	Objet
Art. 41 CCT Banques 2024-2026	Background check — nouveau cadre conventionnel
Art. <u>L.261-1</u> Code du travail	Traitement des données personnelles des salariés
RGPD (Règlement 2016/679)	Protection des données — principes de proportionnalité et minimisation
Circulaires CSSF	Exigences d'honorabilité et de compétence pour les fonctions clés

L'introduction du background check dans la CCT Banques formalise une pratique imposée de fait par les exigences réglementaires de la CSSF. Cette disposition offre un cadre juridique clair aux employeurs tout en protégeant les droits des salariés grâce au renvoi explicite au RGPD. Les banques doivent cependant veiller à ne pas étendre cette pratique au-delà des fonctions pour lesquelles elle est réglementairement exigée.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.